



Muséum  
national  
d'Histoire  
naturelle

INPN Inventaire  
National du  
Patrimoine  
Naturel



## Note de cadrage pour le comité d'orientation de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

L'article L 411-5 du code de l'environnement institue pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin un inventaire national du patrimoine naturel, défini comme « *l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques* ».

L'Etat en assure la conception, l'animation et l'évaluation. Les régions peuvent être associées à la conduite de cet inventaire dans le cadre de leurs compétences. Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) assure la responsabilité scientifique des inventaires menés dans ce cadre.

L'INPN est un système mis en place afin d'assurer de manière standardisée<sup>1</sup> la restitution de données nécessaire à l'expertise, à l'élaboration de stratégies de conservation et à la diffusion d'information et de rapports nationaux et internationaux sur le patrimoine naturel français (espèces végétales et animales, milieux naturels et patrimoine géologique).

L'INPN a été initié en 2003 et lancé officiellement en 2005 sur la base des données gérées depuis 1979 par le Secrétariat de la Faune et de la Flore (SFF) du MNHN. Le système évolue régulièrement depuis (annexe 1)

### Rôle des acteurs

Le Ministère en charge de l'Ecologie a confié au MNHN, au-delà de la mission scientifique définie par la loi, l'organisation du système d'information propre à cet inventaire ainsi que sa valorisation sous la forme d'un site internet (<http://inpn.mnhn.fr>). Ce dernier a vocation à donner accès aux informations de l'inventaire au plus grand nombre notamment à la communauté naturaliste, collectivités, établissements publics et entreprises, quelques soient les missions réalisées (bureaux d'études, gestionnaires d'espaces,...).

Le MNHN produit et diffuse, conformément à ses missions, des cartes thématiques ou de répartition des richesses répertoriées au niveau national, par trois entrées géographiques : administrative (communale et supra), zones patrimoniales (espaces protégés, zone d'inventaire,...) et mailles régulières.

Les producteurs de données, par leur contribution au SINP, contribuent à l'enrichissement de l'INPN.

---

<sup>1</sup> La standardisation est assurée notamment par l'utilisation de référentiels taxonomiques, d'habitats, géographiques et administratifs, dont certains incombent au MNHN (référentiel taxonomiques, ZNIEFF,...) et par la production de standard de données.

## Origine des données

A l'heure actuelle, les informations sont issues de nombreux programmes nationaux et de données fournies par un ensemble de partenaires notamment dans le cadre des inventaires nationaux.

Le MNHN organise leur synthèse, leur validation au titre de sa mission statutaire et assure leur diffusion notamment à travers le site internet. Cette diffusion est respectueuse des producteurs en assurant une traçabilité complète de l'origine des données.

## Lien avec le SINP

Le SINP organise et favorise les échanges de données entre acteurs et recouvre, en plus des thématiques devant figurer dans l'INPN, une composante paysage et génétique.

En vertu du protocole du SINP (2013), l'INPN est la plate forme nationale du SINP. Il assure à ce titre :

- √ l'intégration de données nationale (plateforme thématique sur les occurrences de taxon)
- √ l'espace d'accès national aux données élémentaires d'échanges du SINP (plateforme nationale)

La source des données figurant dans l'INPN peut être :

- des données d'échanges issues du SINP dans lequel l'INPN vient s'alimenter en application du protocole régissant le SINP réparties en grandes catégories<sup>2</sup> :
  - Les données issues des plateformes régionales ou thématiques du SINP ;
  - les données de partenaires producteurs ou gestionnaires de programmes nationaux,
  - les données des programmes gérés par le MNHN (ZNIEFF, base Natura 2000, inventaires nationaux...).
- d'autres sources que le SINP : recherche, collection et organismes ou experts non encore adhérent au SINP ou partenaires d'autres pays, GBIF... Dans ce cas, l'INPN assure l'entrée de ces données dans le SINP, par des clauses compatibles avec les exigences de partage portées par le SINP.

L'INPN assure la gestion et la diffusion nationale des données de référence de la partie « géodiversité et biodiversité » du SINP. Il représente donc :

- l'espace de production des cartes de synthèse de référence du SINP à partir des données définies ci-dessus et validées par le MNHN ;
- le lieu de mise à disposition des référentiels des acteurs du SINP, notamment les référentiels espèces et habitats, maillages, zonages protégés ou d'inventaires, statuts d'espèces (protégées, listes rouges...);
- la partie visible du SINP avec le site [www.naturefrance.fr](http://www.naturefrance.fr) vis-à-vis du grand public : publication des cartes de répartition des espèces de références, de zonage de protection,...

---

<sup>2</sup> L'existence de ces données figure dans le catalogue des métadonnées du SINP.

- une interface avec les instances internationales de rapportage notamment la Commission européenne : INSPIRE, rapports directives oiseaux et habitats, CCDA...

## **Organisation et financement de l'INPN**

Le MNHN assure la maîtrise d'ouvrage du système (technique et scientifique) et la gestion quotidienne tant des bases de données associées à l'INPN que du site Internet dédié. Pour cela, une vingtaine d'agents sont mobilisés de façon partielle ou totale.

Le financement est assuré pour partie par le ministère en charge de l'écologie dans le cadre de la subvention pour charge de service public et sur ressources propres du MNHN.

Les données de l'INPN sont mises à disposition gracieusement par les acteurs autres que le MNHN à travers leur contribution au SINP.

## **Nécessité d'une gouvernance ouverte de l'INPN**

Depuis son lancement en 2003, l'INPN a fonctionné avec les partenaires du MNHN sur la base du volontariat avec une gouvernance « tacite ». Après sept années de fonctionnement et une extension à la partie marine, à l'outre-mer et la montée en puissance de la problématique d'accès aux données aux niveaux national et international, une gouvernance organisée est devenue naturellement nécessaire. Il s'agissait en particulier d'assurer l'organisation des liens avec les partenaires contributeurs et les projets partenariaux menés par le Ministère : SINP, ONB, Ecoscope, GBIF...

C'est l'objet du comité d'orientation créé en 2011.

## **Missions du comité d'orientation**

Le comité d'orientation de l'INPN est le lieu d'échange et de concertation relatif à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel. Il a pour principale mission d'assurer le rôle transversal de l'INPN et d'améliorer le fonctionnement de ce dispositif.

Le comité d'orientation doit définir les orientations et les objectifs de l'INPN<sup>3</sup>. Pour cela, 4 axes de travail sont proposés :

- recueillir les besoins d'évolution du dispositif ;
- assurer une bonne coordination avec les différentes instances locales, nationales, et internationales dans le cadre du SINP ;
- analyser les tableaux de bord et les critères d'évaluation de l'INPN ;
- définir les actions à initier ou à améliorer.

## **Gouvernance de l'INPN**

**Stratégique** : C'est le rôle du comité d'orientation de l'INPN.

---

<sup>3</sup> Les questions soulevées pourront permettre d'alimenter les travaux de plusieurs actions du SINP, notamment l'action sur l'architecture globale. Réciproquement, les travaux du SINP alimenteront les réflexions du comité d'orientation concernant l'INPN.

L'organisation des réunions du comité d'orientation (consultations des membres, ordre du jour des réunions, préparation, comptes-rendus, tableaux de bord des actions, diffusion de l'information) sera assurée par le Service du Patrimoine Naturel (SPN) du MNHN. Les membres du comité d'orientation sont désignés par le MNHN en accord avec le ministère chargé de l'écologie.

La cohérence de l'INPN avec les autres programmes relatifs à la biodiversité<sup>4</sup> sera assurée par le ministère chargé de l'écologie. Il s'assurera également que les adhérents au SINP participent à l'INPN, notamment en rendant accessibles les informations nécessaires à sa mise à jour.

**Scientifique** : Statutairement, le MNHN assure la responsabilité scientifique de l'INPN. Pour cela, il s'appuiera sur la Coordination Scientifique et Technique (CST) du SINP et de l'ONB et pourra consulter ses instances scientifiques<sup>5</sup>. Les membres de la CST seront informés régulièrement des orientations proposées ou arrêtées par le comité d'orientation et pourront à tout moment interroger le MNHN.

**Opérationnelle** : Le MNHN/SPN assure la gestion et le développement de l'INPN et la cohérence technique, méthodologique et scientifique quotidienne. Il met en œuvre les orientations du comité et assure un suivi des actions.

### **Editoriale**

Un comité éditorial transversal aux programmes sera mis en place pour définir les besoins des usagers du site : organisation des informations, téléchargement, modules de recherche etc. Il sera décliné par projets et programmes pour tous les points spécifiques.

## **Composition et fonctionnement du comité d'orientation**

Le comité d'orientation de l'INPN rassemble les principaux organismes nationaux intervenants sur la connaissance en biodiversité et une représentation des partenaires régionaux et locaux. Ses membres s'engagent à participer activement à l'INPN notamment par la promotion de ce dispositif et la fourniture de données.

Les directeurs ou présidents des organismes partenaires sont membres de droit et peuvent décider de nommer un représentant. Cette nomination sera effective sans délais et permanente sur simple courrier indiquant le nom du nouveau représentant au comité de l'INPN.

La présidence de ce comité sera assurée par le Directeur général du MNHN ou un représentant désigné par lui.

Le comité d'orientation se réunira une fois par an et sera constitué d'un maximum de 35 membres, répartis en 6 collèges :

- Gestionnaires : 8 membres
- Ministères et collectivités : 6 membres
- Établissements de recherche : 8 membres
- Sociétés savantes ou naturalistes : 7 membres
- Partenaires techniques ou privés : 4 membres
- Partenaires européens : 2 membres

La liste a été établie et discutée conjointement entre le MNHN et le ministère en charge de l'écologie (annexe 2).

---

<sup>4</sup> Notamment le lien avec le SINP et l'ONB

<sup>5</sup> Notamment, il s'appuiera sur le comité de pilotage scientifique du SPN.

Par souci d'efficacité, un comité d'orientation restreint pourra être organisé : 2 membres par collège étant alors choisis sur la base de propositions volontaires. Ce comité restreint pourra se réunir jusqu'à 3 fois par an et être consulté par voie électronique.

## **Annexe 1 : quelques dates clés de l'INPN (non exhaustive)**

### **2003**

- Lancement du programme sur la base des données gérées depuis 1979 par le Secrétariat de la Faune et de la Flore (SFF) du MNHN
- Début de constitution du référentiel taxonomique (TAXREF)

### **2005**

- Lancement officiel de l'INPN en marge de « CIB3 (Conférence internationale sur la biodiversité
- Enrichissement de l'INPN par la thématique Archéo-zoologique
- Consolidation européenne de TAXREF : Fauna Europaea et European Register of Marine Species,

### **2006**

- Prise en compte de l'outre-mer dans l'INPN

### **2007**

- Intégration de nombreuses fonctionnalités : enveloppes écologiques, synthèses croisées...

### **2008**

- Plus de 10 millions de données dans le système
- Début du développement de CardObs, outil web d'aide à la gestion et la standardisation de données naturalistes
- Collaboration avec l'IFRECOR pour l'acquisition de données sur les récifs coralliens des DOM et COM

### **2009**

- Plus de 30 000 connexions par mois (février)
- Refonte du design et de l'ergonomie
- Collaboration avec Vigie-nature pour la gestion des données de répartition issues des programmes de sciences participatives

### **2010**

- Plus 50 000 connexions par mois
- Collaboration interne MNHN renforcé : DSI, collection, recherche ...
- Convention externe avec de nombreux partenaires

### **2011**

- Collaboration entre l'INPN et le GBIF
- Refonte du système, comprenant une meilleure stabilité, des liens pérennes,...
- Mise en place d'une lettre d'information...

### **2012**

- Gouvernance élargie : Comité d'orientation : 35 membres
- Plate-forme Nationale SINP

### **2013**

- Plus de 100 000 visiteurs par mois...

## **Annexe 2 : Liste des membres du CO de l'INPN**

Agence des Aires Marines Protégées - AAMP  
Assemblée des départements de France ou Département représentant ADF  
Association des régions de France ou Région représentant ARF  
Atelier technique des espaces naturels - ATEN  
Bureau de Recherches Géologiques et Minières - BRGM  
Centre national de la recherche scientifique / INEE - CNRS / INEE  
Centre Thématique Européen sur la Diversité Biologique - CTE/DB  
Conservatoire du Littoral - CdL  
DREAL PACA (représentant DREAL)  
Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux - FCBN  
Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité - FRB  
Global Biodiversity Information Facility - GBIF  
Institut de recherche pour le développement - IRD  
Institut de recherche pour le développement - IRD  
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - IFREMER  
Institut Géographique National - IGN  
Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'env. et l'agriculture - IRSTEA  
Ligue de la Protection des Oiseaux - LPO  
Ministère de l'écologie / Direction de l'Eau et de la Biodiversité  
Ministère de l'outre-mer  
Ministère de la recherche (MESR)  
Muséum de Grenoble (représentant musée régional)  
Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)  
Office Insectes Environnement - OPIE  
Office National de l'Eau et des Milieux aquatiques - ONEMA  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - ONCFS  
Office National des Forêts - ONF  
Parcs Nationaux de France - PNF  
Réseau des Conservatoires d'espaces naturels - FCEN  
Réseau des Stations et Observatoires Marins - RESOMAR  
Réserves Naturelles de France - RNF  
Société Française d'Orchidophilie - SFO  
Société Herpétologique de France - SHF  
Telabotanica  
Université de Rennes (représentant université)  
Wallonie / Gembloux

### **Annexe 3. Sigles**

CCDA	Common Database on Designated areas
CST	Coordination Scientifique et Technique (SINP/ONB)
Ecoscope	Dispositif de collecte des données de recherche sur la biodiversité
ERMS	European Register of Marine Species
GBIF	Global Biodiversity Information Facilities
IFRECOR	Initiative Française pour les Récifs Coralliens
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
ONB	Observatoire National de la Biodiversité
SINP	Système d'Information sur la Nature et les Paysages
SPN	Service du Patrimoine Naturel
SFF	Secrétariat de la Faune et de la Flore
TAXREF	Référentiel taxonomique national